

Conseil Municipal du 8 juin – 19H00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – **RODP sur les ouvrages de distribution de gaz (GRDF) ;**
- 2 – **Délibération sur les tarifs de la Garderie Périscolaire (Rentrée 2021/2022) ;**
- 3 – **Délibération de création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe ;**
- 4 – **Tirage au sort Jurés d'Assises ;**
- 5 – **Comptes-rendus des activités du Grand Chalon ;**
- 6 – **Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures.**

Informations du Maire

Étaient présents : Olivier GROSJEAN – Carole NEYRAT – Georges PAUCHARD Dominique PETITJEAN – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETEY – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration :

Martial BEUGNET procuration à Dominique PETITJEAN

Nathalie BLACHON procuration à Olivier GROSJEAN

Thibaut COLIN procuration à Florian PARDON

Absente : Nathalie SCHOUMACHER

Secrétaire de séance : Carole NEYRAT

Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- La cession d'une tondeuse (inventaire communal).

Accord à l'unanimité.

POINT N° 1

Objet : **RODP sur les ouvrages de distribution de gaz (GRDF)**

Vu l'article L. 2122-22, 2° du Code Général des Collectivités Territoriales ; ainsi que les articles L. 1211-3, L. 1321-1 et L. 1321-2, L. 2333-84 à L. 2333-86, L. 3333-8 à L. 3333-10, R. 2333-114 à R. 2333-119 et R. 3333-12 à R. 3333-16 ;

Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, notamment l'article 45 ;

Vu la loi n° 53-661 du 1^{er} août 1953 fixant le régime des redevances dues pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et par les lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz ;

Vu la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie ;

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz ;

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Fixe** le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau de distribution de gaz au taux fixé par le décret susvisé et en fonction du linéaire sur le domaine public communal exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

- **Décide** de revaloriser ce montant chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;
- **Donne** délégation au Maire conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT, pour la durée du mandat, pour calculer chaque année le montant de la redevance due par l'opérateur de réseau de distribution de gaz, et émettre le titre de recettes correspondant ;
- **Fixe** la redevance due au titre de l'année 2021 en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 27 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 2

Objet : Délibération sur les tarifs de la Garderie Périscolaire (Rentrée 2021/2022)

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le prix des prestations relatives au Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et à la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2021/2022, comme suit :

➤ Garderie du matin :	1,85 €
➤ P.A.I. :	2,45 €
➤ Garderie du midi (13h15-13h45) :	0,80 €
➤ Garderie du soir :	2,40 €

Accord à l'unanimité.

POINT N° 3

Objet : Cession d'une tondeuse

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des investissements 2021, l'acquisition d'une tondeuse autoportée PRO TORO avait été budgétisée pour un total de 13 440 € T.T.C., selon les caractéristiques suivantes :

- Acquisition du nouveau matériel : 13 700 € H.T. ;
- Reprise de l'ancien matériel (tondeuse TORO Z419 PROLINE acquise en 2009 pour un montant de 8 850, 40 T.T.C.) : 3 000 € (la TVA ne s'appliquant pas sur la reprise).

Cette acquisition nécessitant la réalisation d'écritures comptables dites de « *cession* » et la valeur nette comptable du bien repris étant supérieur à 4 600 €, une délibération du Conseil Municipal doit être prise. Il est alors proposé :

- d'accepter la cession de l'ancienne tondeuse ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les formalités nécessaires se rapportant à l'acquisition de ce nouveau matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la cession de l'ancienne tondeuse ;
- **Autorise** le Maire à signer toutes les formalités nécessaires se rapportant à l'acquisition de la nouvelle tondeuse autoportée.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 4

Objet : Délibération de création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Le Conseil Municipal fixe l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 10 mars 2021 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe en raison du départ en retraite d'un agent du service technique communal au 1^{er} octobre 2021, des missions afférentes à celui-ci et de la démographie de la commune de Dracy-le-Fort ;

Monsieur le Maire informe que l'agent qui sera recruté au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe assurera l'entretien des espaces verts, les missions relatives à la salubrité publique et les opérations de maintenance/réparations au sein des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, dans la filière technique, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des effectifs du personnel serait donc le suivant, **à compter du 1^{er} juillet 2021** :

Grades	Nombre de postes
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint Technique Territorial à temps complet	1
Rédacteur territorial à temps complet	1
Adjoint administratif à temps complet	1
Adjoint administratif à temps complet	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe annualisé	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe annualisé	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de créer un emploi d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2021.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel.
- **Modifie** le tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 5

Objet : Tirage au sort Jurés d'Assises

Les communes de plus de 1 300 habitants doivent établir la liste préparatoire pour l'année 2022.

Elles sont appelées à tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté.

Pour Dracy-Le-Fort : 1 juré, soit un tirage au sort de 3 noms.

Les personnes concernées seront informées par courrier.

POINT N° 6

Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalon

→ Commission thématique « Solidarités » - 27 mai :

Madame PETITJEAN a été conviée à la première rencontre de la commission thématique portant sur les « Solidarités », le 27 mai dernier au sujet de l'Épicerie Sociale. Au cours de cette réunion, il avait été organisé une visite de cette dernière et de l'Accueil de Jour (deux équipements du Grand Chalon), mais aussi une présentation des dispositifs qui y sont mis en œuvre. Pour rappel, l'Épicerie Sociale s'est installée depuis novembre 2014 au 30, Rue de la Paix à Chalon-sur-Saône dans un local entièrement réhabilité et très accueillant.

Elle est :

- **Un libre-service** qui propose en majorité des produits frais à date courte issus des dons de la Grande Distribution. Les autres produits sont soit issus de collectes (FACE, Banque Alimentaire), soit achetés dans les circuits classiques. Tous les produits sont à 10 ou 20 % des prix moyen du marché.

- **Un lieu de vie** qui permet de créer du lien social ;

- **Un lieu d'informations, de sensibilisation, d'échanges avec des animations à thème.**

→ **Commission thématique « Développement de l'attractivité » - 27 mai :**

Monsieur le Maire, dans ses missions de Conseiller Communautaire Délégué au développement des équipements sportifs participait à la commission thématique « Développement de l'Attractivité » organisée le 27 mai. Celle-ci avait pour objet de présenter l'action du Grand Chalon en matière de sport et plus spécifiquement de faire part des premières avancées concernant la réalisation d'un schéma directeur des équipements sportifs couverts. En effet, un cabinet lyonnais accompagne la communauté d'agglomération dans le recensement et l'évaluation des structures couvertes utilisées par le milieu associatif pour l'organisation d'activités sportives (gymnase, tennis couvert, salle polyvalente mise à disposition pour la pratique associative...). Selon les premiers constats, sur 32 équipements couverts comptabilisés, 17 sont chalonnais et la grande majorité d'entre eux sont réservés en journée aux activités scolaires (les soirées étant quant à elles saturées). Le schéma directeur des équipements sportifs sera présenté prochainement et des arbitrages devraient être opérés d'ici la fin de l'année.

→ **Révision du PLUi - présentation des cahiers de recommandations - 31 mai :**

Monsieur le Maire s'est rendu le 31 mai dernier à la présentation des trois cahiers de recommandations (paysages, espaces publics et architecture), élaborés dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

À cette occasion, il a également été fait un point d'étape sur l'avancement de celle-ci :

1) La saisie des changements à apporter au zonage et aux prescriptions (emplacements réservés, patrimoine protégé, espaces boisés classés...) est en cours. Les communes ont d'ailleurs jusqu'au 15 juin pour transmettre des corrections ou des compléments, notamment sur le repérage du patrimoine bâti ou des murs à protéger.

2) Une nouvelle version du zonage sera transmise au cours de la 2^{ème} quinzaine de juin pour une relecture finale, à vérifier dans le détail, avant le 19 juillet.

3) Le dossier sera finalisé dans le courant de l'été pour que l'arrêt du projet soit acté par le Conseil Communautaire, prévu à la mi-octobre 2021.

4) Les conseils municipaux des communes-membres seront sollicités pour rendre leur avis sur le projet arrêté entre la mi-octobre 2021 et la mi-janvier 2022.

5) L'enquête publique est prévue en mars 2022. Les particuliers pourront donc déposer leurs observations lors de celle-ci.

6) Le nouveau PLUi serait donc applicable d'ici la fin 2022.

→ **Commission thématique « Transition écologique et énergétique » et « Pôles des Ambassadeurs - 4 juin :**

Dans le cadre de l'organisation de la première réunion de la commission thématique « Transition écologique et énergétique », les membres siégeant aux « Pôles des Ambassadeurs » ont également été conviés. Madame MENAND s'est donc rendue à ce temps d'échanges concernant les mobilités douces. Après une présentation des objectifs intercommunaux en la matière, un rencontre a été proposée avec Monsieur VAN OOSTEREN, auteur du livre « Pourquoi pas le vélo. Envie d'une France cyclable » (Editions Ecosociété, 2021) traitant des manières de déployer le recours au vélo.

POINT N° 6

Objet : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Informations du Maire

- Syndicat Mixte des Eaux Chalon Sud-Ouest - Projet d'interconnexion:

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réunion du 22 décembre 2020, il avait été projeté de créer une interconnexion en eau potable entre le Syndicat Mixte des Eaux Chalon Sud-Ouest (SMECSO) et le Grand Chalon au niveau des communes de Chatenoy-le-Royal et de Dracy-le-Fort. Le SYDRO étant le maître d'ouvrage en raison du transfert de la compétence « *sécurisation* », il avait été également évoqué un échéancier de réalisation avec la désignation d'un cabinet de maîtrise d'œuvre dans le courant du 1^{er} semestre 2021. N'ayant reçu aucun élément sur l'état d'avancement de ce dossier, un courrier lui avait donc été adressé.

Dans sa réponse du 5 mai dernier, le SYDRO informe le SMECSO que le dossier de consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre est sur le point d'être finalisé. La consultation serait lancée prochainement et les études seraient, quant à elles, menées sur le 2^{ème} semestre 2021. D'ailleurs, il a été rappelé à cette occasion que cette interconnexion de proximité figurait bien dans les dossiers prioritaires du Schéma Directeur Départemental des interconnexions.

- Réfection de la Rue de la Montagne / Rue des Crays :

Suite à la mise en concurrence organisée dans le cadre de la réfection des chaussées des lotissements « *Rue des Hauts de Dracy* » et « *Les Vignes d'Or* », il s'est avéré qu'un reliquat d'environ 50 000 € était disponible pour réaliser d'autres travaux de voiries. Par conséquent et afin d'assurer une continuité avec les travaux réalisés dans la Rue de la Montagne, il a donc été décidé de réaliser une réfection partielle de la voirie et des trottoirs de la Rue des Crays.

Ces travaux, confiés à l'entreprise EIFFAGE ROUTE, débuteront en juillet prochain pendant les vacances scolaires.

- Projet « Hameau du Bel Âge » :

Porté par l'entreprise « *L'Arche d'Alliance* » représentée par sa présidente Sophie LANCELEVÉE, le projet déposé et accordé en 2018 prévoyait la construction d'une cinquantaine de logement (T1 à T3) sur un terrain de 28 000 m² jouxtant l'EHPAD AKÉSIS. À la recherche de financeurs et après le désistement de la SEMCODA, l'OPAC de Saône-et-Loire avait donc été sollicité. Après une rencontre avec les différents partenaires le 12 mars dernier et après études sur le montage financier, il s'avère qu'en vertu du Code des Marchés Publics, l'OPAC 71 ne peut directement construire un équipement médico-social pour louer à un opérateur privé à but lucratif.

En l'absence de financeurs, le projet « *Hameau du Bel Âge* » est donc abandonné avec regret pour la collectivité.

- Scrutins électoraux des 20 et 27 juin 2021:

○ Commission de contrôle de conformité des listes électorales :

Réunie le 28 mai dernier, il y a donc été fait l'état détaillé des inscriptions (16) et des radiations (8) effectuées depuis la dernière commission. Au 02 juin, Dracy-le-Fort compte 1 107 inscrits sur la liste principale (6 inscrits sur les listes complémentaires).

○ Permanence des bureaux de vote :

En raison du contexte sanitaire, les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin 2021 prochain.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h 00 à 18 h 00 au Groupe Scolaire.

Le tableau des permanences sera établi et envoyé à chacun.

- Manifestations :

○ Édition 2021 « Les Terrasses de Dracy » :

Compte tenu des dispositions prises dans le cadre du déconfinement progressif, la première soirée (4 juin) a été annulée en raison du maintien du couvre-feu à 21 h. Pour les deux autres dates, l'avis du Sous-Préfet, Olivier TAINURIER avait été sollicité. Il ressort de sa réponse du 17 mai dernier que : « *les mesures de déconfinement prévues au 19 mai, 9 juin et 30 juin n'ont pas encore été transposées dans le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié. Pour l'heure, les discothèques et pistes de danse ne sont toujours pas autorisées et leur ouverture n'est **pas prévue dans les phases de déconfinement**. Dans la configuration actuelle, cette animation ne peut donc pas se tenir.* »

À ce refus préfectoral s'ajoute également le fait que le port du masque n'est pas obligatoire sur la commune, qu'un couvre-feu demeure jusqu'au 29 juin (fixé à 21 h du 19 mai au 8 juin, puis à 23 h du 9 juin au 29 juin) et que le débit de boissons sur le domaine public reste interdit jusqu'à la fin juin. Pour toutes ces raisons, l'édition 2021 des « *Terrasses de Dracy* » a été annulée. Le C.C.A.S., organisateur de cette animation, a donc proposé aux groupes retenus cette année de reprogrammer leurs prestations en 2022.

○ Concert des « Vicious Perfectos » :

Le groupe dracysien « *Les Vicious Perfectos* » donneront une représentation le 4 septembre 2021 dans la Zone de Loisirs (théâtre de verdure) ou dans la Salle Polyvalente en cas d'intempéries.

○ « Forum des Associations » :

Depuis plus d'un an, la crise sanitaire a, au fil des confinements, des règles de distanciation sociale et des déconfinements, fortement impacté les activités proposées par les associations. Dracy-le-Fort ayant sur son territoire un tissu associatif aussi divers que varié, souhaite le valoriser et lui redonner une nouvelle impulsion à l'aube d'un retour à la « *vie normale* ».

Ainsi, à l'occasion du 120^{ème} anniversaire de la Loi de 1901 et pour mettre en lumière les associations dracysiennes, un « *Forum des Associations* » se tiendrait **le dimanche 12 septembre 2021**, de 9h30 à 17h30, à la Salle Polyvalente André JARROT. Une rencontre avec les présidents d'association se tiendra le 18 juin prochain.

- Transmission de divers documents :

✓ Le Projet de loi 4 D (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Décomplexification).

- Documents disponibles :

✓ Le rapport de la Direction Départementale des Territoire - décembre 2020.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Jeudi 1^{er} juillet 2021 à 19 heures dans la Salle Polyvalente**. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

Signature pour accord des membres présents.